01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 17 septembre 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand	Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 2 Bruno Montminy	Siège # 5 Démissionnaire
Siège # 3 Huguette Robitaille	Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - MOT DU MAIRE

2 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2013-09 189

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - MOT DU MAIRE
3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX (*Pas durant une extraordinaire*)
7 - FINANCES

7.1 - Libération du chèque 6811 / Tournoi Inter Industries
7.2 - Dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2014, 2015 et 2016
8 - URBANISME
8.1 - Frais / Dérogation mineur
9 - LOISIRS
9.1 - Octroi / Soumission breuvage - Aréna & Restaurant
9.2 - Contrat - Préparation du journal Le Courant
10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS
10.01 - Abroger - Résolution 2013-05-105
10.02 - Correction - Résolution 2013-05-98
10.03 - Autorisation - Panneau de signalisation
10.04 - Compensation pour l'entretien du réseau routier local (PAERLL)
10.05 - Déneigements des stationnements de la municipalité sans l'aréna
10.06 - Ajout - Luminaire de rues
11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS
11.01 - Acquisition - Immeuble 155, rue Martineau
12 - RESSOURCES HUMAINES
12.01 - Embauche contractuel - Responsable restaurant de l'aréna
12.02 - Règlement sur la nomination et la rémunération du personnel électoral
12.03 - Modification de l'échelle salarial d'un employé
12.04 - Engagement de M. Patrick Côté
12.05 - Correction de la résolution 2013-07-154
13 - CONTENTIEUX
13.1 - Contrat de déneigement des rues et des rangs
14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
14.01 - Hydro Québec - Programme PIMV
15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS
15.1 - Contrat - Téléavertisseurs
16 - VARIA (*Pas d'ajout durant une extraordinaire*)
17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Huguette Robitaille , appuyé par Carole Dubois

D'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

En séance extraordinaire, il n'y a pas d'adoption de procès verbaux

07 - FINANCES

7 - FINANCES

2013-09 190

07.01 - Libération du chèque 6811 / Tournoi Inter Industries

7.01 - Libération chèque

Attendu que, le chèque du Tournoi Inter Industries avait été retenu à la résolution 2013-05-89 dans la liste des comptes payables d'avril 2013

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

De libérer le chèque et le transmettre au responsable de l'activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07.02 - Dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2014, 2015 et 2016

7.02- Dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2014, 2015 et 2016

Que le Conseil municipal prend acte du dépôt du rôle d'évaluation 2014, 2015 et 2016

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

08.01 - Frais / Dérogation mineur

8.01 - Avis de motion est donné par Bruno Montminy

Qu'à une séance ultérieure du Conseil, un nouveau règlement relatif aux dérogations mineures sera présenté pour abroger le règlement 230-92-04.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

2013-09 191

09.01 - Octroi / Soumission breuvage - Aréna & Restaurant

9.01 - Octroi / Soumission breuvage - Aréna & Restaurant

Attendu que, nous avons demandés des soumissions pour la fourniture d'appareil de distribution, de breuvages et de commandites pour notre aréna et le restaurant de l'aréna;

Attendu que, le représentant de Pepsi Cola transmet une offre plus avantageuse que le représentant de Coca Cola;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

D'autoriser le directeur des loisirs à signer au nom de la municipalité, un contrat de cinq (5) ans avec Alex Coulombe, représenté par M. Michel Paradis pour la fourniture tel que décrit au contrat.

D'imputer les dépenses au code budgétaire 02.701.31.610 et les revenus au code budgétaire 01.234.79.007

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 192 **09.02 - Contrat - Préparation du journal Le Courant**

9.02 - Travaux de mise en page et d'infographie du journal municipal

Considérant que, nous payons en moyenne 150$ par mois pour les travaux de mise en page et d'infographie à une firme externe d'imprimerie;

Considérant que, la nouvelle ressource a exprimée qu'elle apprécierait faire le travail elle-même et que cela ne change en rien nos enveloppes budgétaires;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Carole Dubois

Que, le Conseil municipal autorise le paiement des travaux de mise en page et d'infographie à Mme Irène Lumineau;

Que, les sommes seront imputées au code budgétaire 02.130.00.341 sur réception de facture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

2013-09 193 **10.01 - Abroger - Résolution 2013-05-105**

10.01 - Abroger la résolution 2013-05-105

Attendu que, l'agenda des travaux de la firme P.E. Pageau ne pourra pas se conformer à nos besoins;

Attendu que, la saison est trop avancée pour procéder aux travaux en 2013;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille

D'abroger la résolution 2013-05-105 et de libérer les sommes qui avaient été engagé au code budgétaire 02.320.00.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 194 **10.02 - Correction - Résolution 2013-05-98**

10.2 - Correction de la résolution 2013-05-98

Attendu que, la saison estivale a été beaucoup pluvieuse et que l'épandage de calcium en juillet n'aura pas été nécessaire;

Attendu que, la saison est trop avancée pour procéder aux travaux en 2013;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

De corriger la résolution 2013-05-98, de fermer le contrat avec SEBCI pour l'année 2013 et de libérer les sommes qui avaient été engagé au

code budgétaire 02.320.01.629.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 195

10.03 - Autorisation - Panneau de signalisation

10.03 - Autorisation pour installation de panneaux de signalisation sur les routes du MTQ

Considérant que, beaucoup de citoyens sont importunés par le bruit causé par les freins moteurs;

Considérant que, nous souhaitons une meilleure collaboration des conducteurs de véhicules possédant de tel freins;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois

Que, le Conseil municipal demande l'autorisation au MTQ pour l'installation de panneaux qui sensibiliseront les conducteurs de véhicules lourds à diminuer l'utilisation de freins moteurs;

Que, les frais pour l'acquisition du matériel soient imputé au poste 02.355.00.649

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 196

10.04 - Compensation pour l'entretien du réseau routier local (PAERLL)

10.04 - Compensation pour l'entretien du réseau routier local (PAERLL)

Attendu que, le Ministère des Transports a versé une compensation de 28,420 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 par le biais de la demande aux résolutions 2013-05-101 et 2013-05-102;

Attendu que, les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que, la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions que nous souhaitons réaliser par la municipalité sur les routes mentionnées;

Attendu que, le vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais

Que la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 197

10.05 - Déneigements des stationnements de la municipalité sans l'aréna

10.05 - Octroi / Entretien hivernal des stationnements municipaux autre que l'aréna

Attendu que, la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière a demandé des soumissions par le biais de SEAO sous la référence 643604 le 9 juillet dernier;

Attendu que, les résultats ont été connus le 12 août à 15 :01 au bureau municipal de Saint-Gilles de Lotbinière;

Attendu que, la compagnie Les Excavations Yvon Grondin Inc a soumissionnée au meilleur taux pour l'entretien des stationnements autre que l'aréna et a remplie toutes les conditions inhérentes à la soumission;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand

Que, la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière accorde le contrat d'entretien des stationnements autre que l'aréna à l'entreprise Les Excavations Yvon Grondin Inc. (1605, rue Principale / Portion relais touristique / 171, rue O'Hurley / 1540, rue Principale) Réparti comme suit au code budgétaire 02.330.01.443 :

Saison 2013-2014 / OBLIGATOIRE

Adresse	Coût total - Saison 2013 2014
1605, rue Principale	2, 200.00 $
Portion relais touristique	1, 600.00 $
171, rue O'Hurley	1, 300.00 $
1540, rue Principale	2, 500.00 $
Transport de neige / T.M.	4 $ par tonne métrique

Saison 2014-2015 / OBLIGATOIRE

Adresse	Coût total - Saison 2014 2015
1605, rue Principale	2, 200.00 $
Portion relais touristique	1, 600.00 $
171, rue O'Hurley	1, 300.00 $
1540, rue Principale	2, 500.00 $
Transport de neige / T.M.	4 $ par tonne métrique

Saison 2015-2016 / OPTIONNELLE

Adresse	Coût total - Saison 2015 2016
1605, rue Principale	2, 300.00 $
Portion relais touristique	1, 700.00 $
171, rue O'Hurley	1, 400.00 $
1540, rue Principale	2, 600.00 $
Transport de neige / T.M.	4.50 $ par tonne métrique

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 198

10.06 - Ajout - Luminaire de rues

10.06 - Ajout - Luminaire de rues

Attendu que, nous devons faire les demandes en avance pour l'installation et le branchement de luminaires de rues;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

D'ajouter des luminaires de rues dans les secteurs suivants :

1) À l'intersection de Grondin & Hamel;

2) Sur la rue Bouffard entre le 110 et le 113;

3) À la sortie de la rue Hamel dans le secteur Boréal

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

2013-09 199

11.01 - Acquisition - Immeuble 155, rue Martineau

11.01 - Acquisition d'un immeuble situé au 155, rue Martineau

Considérant que, la compagnie 9201-7201 Québec inc offre à titre gratuit de céder la propriété située au 155, rue Martineau;

Considérant que, le Conseil municipal souhaite acquérir le dit immeuble pour ses propres besoins présents et futur;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais

Que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière acquiert de 9201-7201 Québec inc., ayant son siège social au 2744, Route 269 Saint-Gilles de Lotbinière, province de Québec, G0S 2P0, (Pierre Demers), par donation à titre gratuit, sans aucune garantir de qualité et à ses risques et périls, l'immeuble suivant :

Description sommaire :

Un immeuble portant les numéros 155A - 155G, rue Martineau, Saint-Gilles de Lotbinière, province de Québec, G0S 2P0, connu comme étant le lot CINQ MILLIONS TROIS ENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS (5 375 653) du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Qu'il soit stipulé aux termes dudit acte de donation à intervenir toutes servitudes utiles ou nécessaires pour assurer les services normalement requis à chacun des immeubles de 9201-7201 Québec inc. et de la municipalité et l'exercice complet et absolu de leur droit de propriété, tel qu'une servitude d'aspect interdisant à chacun de changer l'aspect général de son bâtiment, une servitude d'accès au fonds d'autrui permettant à chacun de passer sur l'immeuble contigu pour entretenir ou réparer son bâtiment, une servitude de tolérance permettant à chacun de maintenir les larmiers et tout surplomb et égouttement sur l'immeuble contigu, une servitude de vue permettant à chacun de maintenir les ouvertures, portes et fenêtres déjà existantes dans leur état et situation actuels, une servitude consistant en un droit de passage et un droit de stationnement permettant de maintenir une aire commune de circulation et de stationnement. *La municipalité prend à sa charge les travaux de déneigement de l'aire commune mais n'accepte pas d'assumer tous les travaux d'entretien et de réparation. Les travaux de réfection, de réparation et/out d'entretien des aires communes, s'ils doivent être exécutés, seront discutés entre les parties et une entente signée fera foi des travaux à exécutés et des répartitions monétaires qui si rattacherons.*

Qu'il soit stipulé aux termes dudit acte de donation à intervenir un engagement de la municipalité à ne pas utiliser ledit immeuble, à ne pas le louer et à ne pas en permettre l'occupation et à en interdire formellement l'utilisation, en tout ou partie, aux fins d'exploiter une entreprise similaire ou de même nature que celle de 9201-7201 Québec inc., soit la location d'entrepôts et/ou la location d'équipement, de machinerie et d'outillage professionnel, et ce, pour une période de dix (10) ans.

Qu'il soit stipulé aux termes dudit acte de donation à intervenir que la valeur de l'immeuble faisant l'objet de cette donation en faveur de la municipalité soit établie à la somme de 575, 000.00$, tel qu'il appert du Rapport d'évaluation préparé par Christian-Pierre Côté, évaluateur agréé, de la firme Côté Conseil Immobilier Inc., en date du 14 juin 2013.

Que son Honneur le Maire, Robert Samson et la directrice générale et secrétaire-trésorière Sandra Bélanger, soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière, à signer l'acte de donation à intervenir et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

12 - RESSOURCES HUMAINES

2013-09 200

12.01 - Embauche contractuel - Responsable restaurant de l'aréna

12.01 - Contrat de travail / Responsable du restaurant de l'aréna

Attendu que, lors d'une rencontre de travail au printemps 2013 suite à l'engagement du directeur de l'aréna, il avait été demandé qu'un contrat de travail en marge de celui des salariés soit préparé pour la personne responsable du restaurant de l'aréna;

Attendu que, suite à une rencontre de travail avec Mme Louise Guay, cette dernière démontre de l'intérêt à continuer la gestion du restaurant de l'aréna;

Attendu que, le Conseil a pris connaissance des tâches et responsabilités de la personne responsable du restaurant de l'aréna;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

D'accepter l'entente tel que déposée et d'en limiter la durée à celle de l'entente avec les salariés soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 201

12.02 - Règlement sur la nomination et la rémunération du personnel électoral

12.02 - Règlement 466-13 sur la nomination et la rémunération du personnel électoral

Considérant que, des élections sont prévues le 3 novembre 2013;

Considérant que, la municipalité doit planifier et organiser les processus qui entoure cet évènement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné en ce sens le 3 juin 2013;

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois

D'abroger le règlement 394-09 et de le remplacer par le règlement 466-13;

De nommer Mme Pascale Laperrière, adjointe à la présidente d'élection et secrétaire d'élection;

D'imputer les dépenses reliées aux élections au code budgétaire 02.140.00.412 et d'inscrire les salaires aux codes complémentaires attribués à la section 140.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 202

12.03 - Modification de l'échelle salarial d'un employé

12.03 - Modification de l'échelle salariale d'un employé

Attendu que, M. Jacques Lessard accède à un nouveau poste pour répondre aux besoins de la municipalité;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

Que, le Conseil municipal autorise que l'échelle soit celle de l'employé à l'entretien courant qui a quitté le 18 janvier 2013;

Que, le Conseil demande à ce que la période de probation soit toujours valide.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 203

12.04 - Engagement de M. Patrick Côté

12.04 - Engagement de M. Patrick Côté

Attendu que, nous avons publié un poste de préposé à l'entretien courant pour l'aréna et les travaux publics;

Attendu que, le comité de sélection recommande l'engagement de M. Patrick Côté;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

De procéder à l'embauche de M. Patrick Côté à temps plein avec une année de probation comme employé à l'entretien courant au taux horaire de base de 16.50$/heures;

De fournir les avantages et bénéfices tel que l'entente des employés municipaux qui a été adopté pour l'année 2013 à 2016 et que, copie sera remise à l'employé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-09 204

12.05 - Correction de la résolution 2013-07-154

12.05 - Correction de la résolution 2013-07-154

Considérant que, l'article 154 de la Loi sur la sécurité incendie explique bien l'obligation concernant la libération par l'employeur de libérer le travailleur qui agit comme pompier volontaire;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Carole Dubois

De modifier la résolution 2013-07-154 en enlevant le paragraphe deux

« *Considérant que, nous recevrons par le biais du chef pompier M. Patrice Martel, dans les trente (30) jours suivant la résolution, une lettre attestant que les employeurs de chacun des nouveaux pompiers sera libéré sur le champ pour participer au combat incendie lorsque requis* »

De demander que les pompiers volontaires avisent leur employeur des aspects liés à l'implication d'être pompier volontaire avant l'engagement par notre municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

13 - CONTENTIEUX

2013-09 205

13.01 - Contrat de déneigement des rues et des rangs

13.01 - Contrat de déneigement des rues et des rangs

Considérant que, le 15 août 2013, le conseil municipal a adopté sa résolution no 2013-08-176 octroyant un contrat d'entretien hivernal des chemins pour le bloc A+B à Les Excavations Kalex ;

Considérant que, notamment que le cautionnement déposé par Les Excavations Kalex n'est pas un cautionnement émis par une compagnie d'assurance ;

Considérant que, nous avons demandés un avis juridique ;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais

Que, le conseil demande à Les Entreprises Kalex inc. de déposer au bureau de la Municipalité, au plus tard le 26 septembre 2013, un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance faisant affaire au Canada d'un montant au moins égal au coût du contrat pour la première année ;

Qu'à défaut, la Municipalité résilie le contrat octroyé à Les Entreprises Kalex par la résolution no 2013-08-173 pour l'entretien hivernal des chemins pour le bloc A+B et autorise par la présente la directrice générale et secrétaire-trésorière à informer Les Entreprises Kalex de cette résiliation et à publier un nouvel appel d'offres afin de demander de nouvelles soumissions pour l'entretien hivernal des chemin dudit bloc A+B;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FIANCIÈRE

2013-09 206

14.01 - Hydro Québec - Programme PIMV

14.01 - Hydro Québec - Programme PIMV

Attendu que la compagnie Hydro Québec a déposé une offre de compensation de 78 222$ pour le passage d'une ligne électrique de Lévis à Saint-Agapit, et que la somme peut être partagée entre la MRC et les municipalités de Saint-Agapit et Saint-Gilles;

Attendu que la MRC accepte que la somme soit répartie en entier entre les deux municipalités touchées;

Attendu que le nombre de pylônes qui se trouvent sur le territoire de Saint-Gilles est deux fois plus élevé que le nombre de pylônes se trouvant sur le territoire de Saint-Agapit;

Attendu que neuf de ces pylônes sont plus apparents en bordure de la zone urbaine de Saint-Agapit;

Attendu que les deux municipalités doivent s'entendre sur la répartition de la compensation pour que la compagnie verse les sommes;

Attendu les efforts consentis par notre conseil pour trouver un compromis acceptable, soit trois propositions toujours améliorées;

Attendu l'absence d'avancés et d'un recul dans la négociation de la part de la municipalité de Saint-Agapit;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit a porté le débat au niveau du conseil des maires et que ce dernier a mis sur pied un comité de médiation pour accompagner les parties;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

D'offrir de répartir comme suit la somme accordée par hydro Québec :

47% pour Saint-Agapit pour 33% du tracé soit 36 372$;

53% pour Saint-Gilles pour 67% du tracé soit 41 648$;

D'informer la municipalité de Saint-Agapit et la MRC de Lotbinière que cette offre est la dernière que nous déposons et qu'à défaut de nous signifier leur acceptation pour la séance d'octobre, nous demanderons au comité de médiation de l'analyser à sa juste valeur afin de statuer.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

2013-09 207

15.01 - Contrat - Téléavertisseurs

15.01 - Téléavertisseur pour les pompiers volontaires

Attendu que, cette technologie est la seule qui est présentement connue et qui permet de rejoindre facilement et rapidement les pompiers volontaires peu importe où ils se trouvent;

Attendu que, peu de fournisseurs distribuent le produit et service que nous souhaitons recevoir;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Robert Samson

D'accepter l'offre de l'entreprise Réseau Mobilité Plus pour un contrat se terminant en juin 2016;

D'attribuer les dépenses au code budgétaire 02.220.01.331.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - VARIA

16 - VARIA :

Il n'est pas possible d'ajouter de point à une séance extraordinaire

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Aucune question

18.01 - Ajournement de la séance du 17 septembre 2013 pour les points 13 & 14

Il est proposé par Mme Carole Dubois de procéder à l'ajournement de la séance du 17 septembre pour la reprendre à 20 heures le 18 septembre. Le Conseil souhaitant recevoir plus de détails sur des points juridiques en sujet des dossiers concernés.

18.02 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18. 02 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 :27 le 18 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents